L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE

Juin 2014. N°24

Éditorial

snetap FSU

Élections professionnelles, un moment majeur de la vie démocratique sur notre lieu de travail

Nous serons tous appelés entre le 27 novembre et le 4 décembre prochains, à élire nos représentants aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires pour 4 ans.
Pour la première fois l'ensemble de la Fonction Publique votera en même temps. **Personnels de l'enseignement agricole, agents du Conseil régional des Pays de la Loire, nous sommes tous concernés par ces élections professionnelles.**

Ce scrutin sera à n'en pas douter un moment important de la vie démocratique sur notre lieu de travail. Il permettra de désigner les élus qui nous représenteront pendant les 4 prochaines années à l'échelon régional et national pour la gestion de nos carrières, le respect de nos statuts (CAP/CCP), pour nos conditions de travail, pour l'organisation de l'enseignement agricole (CTREA, CT du Conseil régional, CTEA, CTM).
De plus, c'est à partir de ces élections que sont déterminées la composition des CHSCT, du CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole), du CNEA (Comité National de l'Enseignement Agricole)...Un moment crucial pour décider de notre vision de l'enseignement agricole.
Une occasion de donner notre avis, de défendre ensemble nos valeurs.

Yoann VIGNER
Secrétaire régional des Pays de la Loire

Élections professionnelles le 4 décembre VOTONS !

U. Fédération Syndicale Unitaire

Le service public, on l'aime, on le défend

Élections professionnelles: mode d'emploi

La consultation a lieu tous les quatre ans et sert à déterminer la représentativité des organisations syndicales dans ces différentes instances que sont le :

- **CTREA** : Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole
- **CTEA :** Comité Technique (national) de l'Enseignement Agricole
- **CTM :** Comité Technique du Ministère de l'agriculture
- **CT :** Comité Technique du conseil régional
- **CAP :** Commission Administrative Paritaire
- **CCP :** Commission Consultative Paritaire des contractuels

Le 4 décembre je voterai pour:

si je suis fonctionnaire d'État, le CTREA, le CTEA, CTM, la CAP de mon corps (soit 4 votes) *

si je suis contractuel d'Etat, le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP nationale des contractuels (soit 4 votes)

si je suis contractuel régional ou d'un établissement (ACB) : pour le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP régionale (soit 4 votes)

si je suis fonctionnaire ou contractuel du Conseil régional : pour le CT, la CAP de mon corps ou une CCP (?) (soit 2 votes)

si je suis fonctionnaire ou contractuel d'un établissement du supérieur : pour le CT local, le CTEA, le CTM et la CAP de mon corps ou la CCP locale (soit 4 votes)

si je suis fonctionnaire ou contractuel d'un lycée maritime : pour le CT de la DIRM, le CTM du Ministère de l'écologie et la CAP de mon corps ou la CCP des contractuels du Ministère de l'écologie (soit 3 votes)

* Seulement 3 votes pour les personnels stagiaires (pas de vote pour une CAP)

Pour mieux vous défendre au CTREA et en CCPR, une liste commune FSU/CGT

Pour la première fois dans la région des Pays de la Loire, les listes présentées au Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole et à la CCP Régionale seront des listes intersyndicales. La FSU fera liste commune pour ces scrutins avec le SYAC-CGT. Face aux attaques nombreuses contre le SERVICE PUBLIC, **la division syndicale est mortifère**. Face à un gouvernement qui se refuse à donner clairement la priorité à l'enseignement public, **l'unité syndicale est essentielle**. Pour lutter contre une précarité grandissante dans nos établissements, **l'unité syndicale est essentielle.**
Il s'agit bien là d'un acte fort, un mandat fort du congrès du SNETAP-FSU qui œuvre ainsi concrètement contre l'émiettement syndical au service de la défense des salariés.

Chaque jour, dans nos établissements et dans les instances régionales, nous nous engageons pour faire respecter vos droits et vos statuts, pour défendre le service public d'éducation et les valeurs fondatrices du syndicalisme : solidarité entre les générations et les personnels pour un monde plus juste, respect de la laïcité et de la gratuité.

Avec vous

Agir au quotidien pour défendre et développer l'enseignement agricole public

Rappeler notre attachement à la communauté éducative

Défendre une préoccupation majeure: les conditions de travail

Défendre nos droits, nos statuts

Rôles et fonctions de quelques instances régionales

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA) :
Le CTR se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des questions de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes), personnels, formation continue, conditions de travail (ex : RTT), hygiène et sécurité… Seuls les représentants des personnels y ont le droit de vote et, en cas de rejet unanime d'un projet par les élus syndicaux, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels (CCPR). Elle concerne les agents contractuels régionaux et locaux. Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un agent. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)

Comité Technique du Conseil régional des Pays de la Loire (CT)
Le comité technique est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services relatifs à la gestion du personnel territorial. Exemples : protocoles d'ARTT, aménagements d'horaires, suppressions d'emplois, ratio "promus/promouvables" pour l'avancement de grade, plan de formation, hygiène et sécurité, etc.